



CSE 26.01.2023

Feuille de route 2023 :

Une période d'essai avant France Travail ?

La Feuille de route du 1^{er} semestre 2023 présentée au CSEC du 13 décembre 2022 et au CSE Pôle Emploi Hauts-de-France du 26 janvier 2023 est **la continuité de la mise en œuvre du projet stratégique 2019-2022 de Pôle emploi et de la convention tripartite Etat - UNEDIC - Pôle emploi prolongée jusqu'au 31/12/2023 que la CGT n'a cessé de dénoncer.**

Le contexte politique est marqué par une attaque majeure menée par le Gouvernement contre le monde du travail (avec ou sans emploi) et de la jeunesse à travers son programme « Objectif Plein Emploi » : Contre-Réformes de l'Assurance Chômage et des Retraites, Attaque contre les Lycées Professionnels, Evolution du SPE et création de France Travail etc...

La Direction Générale, comme à son habitude, se lance un satisfecit sur les actions menées tout en estimant que l'offre de service (mise en œuvre par la Direction Générale !) n'était pas suffisamment comprise par le réseau et les usagers ! Et qu'une démarche marketing de la DG devait être mise en place en direction des agents !

Force est de constater que les orientations stratégiques dans la dernière période ont :

- **Dévoiyé nos missions pour satisfaire principalement les besoins des entreprises** à travers le Pack de Remobilisation, la mise en œuvre du Plan MET (qui pourrait être amené à se développer) ou le développement des #Tousmobilisés ;
- **Renforcé l'individualisation de nos activités** en lien avec la segmentation des publics et la multiplication des portefeuilles sectoriels ou la mise en œuvre du CRI ;
- **Accru le Contrôle de Recherche d'Emploi** de 25% renforçant la stigmatisation des travailleurs privés d'emploi dans la continuité des dernières contre-réformes de l'Assurance Chômage ;
- **Développé l'action des Opérateurs Privés de Placement** ;
- **Transformé le Conseil en Evolution Professionnelle**, cœur de notre métier de Conseil à l'Emploi vers le placement.

Les perspectives 2023 vont être principalement impactées dans un premier temps par les expérimentations d'accompagnement des BRSA puis par la création de France Travail.

La CGT Pôle emploi ne peut que s'inquiéter des propos du Directeur Général de Pôle emploi, tenus lors du CSEC, estimant que les Conseillers à l'emploi ne faisaient pas suffisamment de MER ni de prescription vers les OPP, que les Conseillers Entreprise ne réalisaient pas assez de prospections, que les Conseillers Indemnisation étaient insuffisamment proactifs ! **En clair, les agents de Pôle emploi ne font pas bien leur boulot ! De plus, déclarer qu'il n'était pas choquant, dans la perspective de France Travail, que le rôle des OPP et des entreprises de travail temporaire soit renforcé est à notre sens une réelle provocation.**

La CGT Pôle emploi a combattu ces orientations stratégiques et continuera à défendre un service public de l'emploi au service des besoins des usagers et un droit à une juste indemnisation pour tous les travailleurs privés d'emploi. Il est fort à craindre que cette feuille de route 2023 s'apparente plus à une période d'essai de Pôle Emploi avant France Travail qu'à une volonté de s'inscrire dans un vrai service public de l'emploi.